

Cross the Lines # 38

*Cruzar las fronteras
Franchir les lignes*



septembre – décembre 2009



Sommaire:

<i>l'antenne africaine du MIR/WPP : Femmes Artisanes de la Paix et techniques de plaidoyer.....</i>	<i>1</i>
<i>De simples numéros ne suffisent pas.....</i>	<i>2</i>
<i>Nouvelles.....</i>	<i>5</i>
<i>Documentation.....</i>	<i>7</i>
<i>Calendrier.....</i>	<i>9</i>

l'antenne africaine du MIR/WPP : Femmes Artisanes de la Paix et techniques de plaidoyer



L'insuffisance des techniques de plaidoyer est l'un des obstacles majeurs à une réelle participation des femmes à la construction de la paix. Une faible capacité à maintenir une coordination durable et un travail en réseau, essentiels pour amplifier et positionner leur voix dans tout processus de changement social effectif, en est un autre.

Suivant son engagement à donner aux femmes africaines les moyens de poursuivre une paix



durable à travers la non-violence active sensible à la dimension de genre, l'antenne africaine du WPP s'est associée à l'organisation sud-africaine IDASA pour conduire une formation au plaidoyer d'une semaine, à l'intention de militantes pour la paix choisies sur l'ensemble du continent africain. La formation s'est tenue du 14 au 18

septembre 2009 en Afrique du Sud, réunissant vingt militantes pour la paix venues de quatorze pays africains anglophones.

La formation avait pour objet d'approfondir leurs compétences à devenir des agents du changement efficaces, capables d'employer le plaidoyer comme instrument influant sur les politiques publiques et la prise de décision, afin de promouvoir la construction de la paix par une action non-violente tenant compte de la dimension du genre. Fermement convaincues que le plaidoyer s'apprend, les participantes ont été initiées au concept et à ses processus, en quoi le plaidoyer contribue au changement des politiques menées. Elles ont aussi appris à identifier les aspects du plaidoyer liés à la construction de la paix dans leurs propres pays, et après s'être fixé des objectifs, ont développé des stratégies appropriées.

Comme l'a dit l'une des participantes : « *J'ai toujours pensé que le plaidoyer consistait à descendre dans la rue avec des pancartes, à manifester. Je sais maintenant que c'est toute autre chose. Je sais maintenant comment employer différentes techniques, sans être mal comprise, même au niveau communautaire.* »

« J'ai toujours pensé que le plaidoyer consistait à descendre dans la rue avec des pancartes, à manifester. Je sais maintenant que c'est toute autre chose. Je sais maintenant comment employer différentes techniques, sans être mal comprise, même au niveau communautaire. »

Dans les campagnes de plaidoyer, le moyen le plus efficace d'arriver à des résultats étant de former des réseaux et coalitions, les participantes ont analysé l'utilité d'établir des réseaux et coalitions comme instruments d'un plaidoyer efficace. Le résultat le plus significatif de ces cinq jours de formation a peut-être été le projet de stratégie que chacune des participantes a pris avec elle. Elles devront développer ces stratégies plus avant, l'antenne offrira une assistance dans la mise en œuvre des meilleures stratégies.

De simples numéros ne suffisent pas



Just numbers are not enough

par José de Vries

Ces derniers mois, toute une série de numéros ont pris un sens nouveau dans le monde des femmes et des hommes œuvrant activement pour une paix durable, appelant l'incorporation d'une démarche sexospécifique dans les processus de paix et de règlement des conflits. Aux résolutions 1325 et 1820 sont venus s'ajouter les numéros 1882, 1888 et 1889.

Depuis une dizaine d'années, pour beaucoup des ces femmes et de ces hommes, le numéro 1325¹ renvoyait aux trois P². La résolution 1325 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en octobre 2000 demande la :

- *Participation* des femmes à tous les niveaux des mécanismes de maintien de la paix et de la sécurité, notamment au niveau de la prise de décision ;
- *Protection* des femmes et des enfants dans les situations de conflit (postérieures aux conflits), notamment contre les actes de violence sexuelle, connus pour être une arme stratégique dans les conflits armés ;

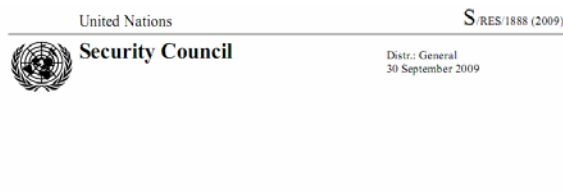
¹ Le numéro 1325 désigne la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies adoptée à l'unanimité en octobre 2000. Cette résolution peut être téléchargée sur : http://www.un.org/events/res_1325e.pdf

² Pour plus d'informations: <http://www.frauensicherheitsrat.de/road-hentschel.html>

- *Prévention des conflits armés et de la guerre par l'intégration d'une perspective féminine dans les négociations et opérations de paix, de maintien de la sécurité nationale et internationale.*

La résolution 1820³, adoptée en juin 2008 par le Conseil de sécurité de l'ONU, établit un lien entre la violence sexuelle comme tactique de guerre et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La reconnaissance de la violence sexuelle comme une menace majeure pour la sécurité implique qu'il incombe à toutes les parties aux conflits armés et à leur règlement de mettre fin aux actes de violence sexuelle en prenant des mesures concrètes de protection et de prévention. La résolution 1820 réaffirme l'importance de la participation des femmes à l'ensemble des processus visant à mettre fin à la violence sexuelle en temps de conflit, y compris les négociations de paix.

Adoptée le 4 août 2009, la résolution 1882 du Conseil de sécurité a mis la situation des enfants dans les conflits armés à l'ordre du jour de la communauté internationale. Elle « *condamne fermement toutes les violations du droit international applicable concernant le recrutement et l'emploi d'enfants par des parties à un conflit armé ainsi que leur re-recrutement, le meurtre et les mutilations d'enfants, les viols et autres formes de violence sexuelle dont ils sont victimes, les enlèvements, les attaques contre des écoles ou des hôpitaux et le refus d'un accès humanitaire par les parties à un conflit armé ainsi que toutes autres violations du droit international à l'encontre d'enfants en période de conflit armé.* »⁴ Selon Mme Coomaraswamy, représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, la résolution constate « *la réalité du conflit aujourd'hui, où de plus en plus souvent filles et garçons sont ciblés, victimes de meurtres et de viols, et recrutés par les groupes armés.* »⁵ La résolution souligne la nécessité impérieuse de mettre fin à l'impunité des crimes commis à l'encontre des enfants dans les conflits armés.



Resolution 1888 (2009)
Adopted by the Security Council at its 6195th meeting, on 30 September 2009

The Security Council,
Reaffirming its commitment to the continuing and full implementation of resolutions 1325 (2000), 1612 (2005), 1674 (2006), 1820 (2008) and 1882 (2009) and all relevant statements of its President,

Welcoming the report of the Secretary-General of 16 July 2009 (S/2009/362), but remaining deeply concerned over the lack of progress on the issue of sexual violence in situations of armed conflict in particular against women and children, notably against girls, and noting as documented in the Secretary-General's report that sexual violence occurs in armed conflicts throughout the world,

Reiterating deep concern that, despite its repeated condemnation of violence against women and children including all forms of sexual violence in situations of armed conflict, and despite its calls addressed to all parties to armed conflict for the cessation of such acts with immediate effect, such acts continue to occur, and in some situations have become systematic or widespread,

Recalling the commitments of the Beijing Declaration and Platform for Action (A/52/231) as well as those contained in the outcome document of the twenty-third Special Session of the United Nations General Assembly entitled "Women 2000: Gender Equality, Development and Peace for the Twenty-First Century" (A/S-23/10/Rev.1), in particular those concerning women and armed conflict,

Reaffirming the obligations of States Parties to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, the Optional Protocol thereto, the Convention on the Rights of the Child and the Optional Protocols thereto, and urging states that have not yet done so to consider ratifying or acceding to them,

Le 30 septembre 2009, une nouvelle résolution s'est ajoutée à la liste : la résolution 1888.⁶ Celle-ci élargit la portée des résolutions 1325 et 1820, demandant au Secrétaire général « *de déployer rapidement une équipe d'experts dans les situations particulièrement préoccupantes en matière de violence sexuelle, chargée en collaboration avec le personnel des Nations Unies sur le terrain, d'aider les autorités nationales à renforcer l'état de droit.* ». Elle demande également la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur la violence sexuelle dans les conflits, devant assurer le leadership des Nations Unies et la coordination de la réponse à la violence sexuelle. Visant une plus grande efficacité des

³ La résolution 1820 du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être téléchargée sur : http://www.un.org/Docs/sc/unsc_resolutions08.htm

⁴ La résolution 1882 du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être téléchargée sur : http://www.un.org/children/conflict_documents/SC-RESOLUTION1882-2009.pdf

⁵ Source : http://www.un.org/News/briefings/docs/2009/090804_1882.doc.htm

⁶ La résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être téléchargée sur : http://www.un.org/Docs/sc/unsc_resolutions09.htm

mesures de protection des femmes et des enfants, la résolution souligne également la nécessité de désigner des conseillers spécifiques sur la protection des femmes parmi les conseillers sur la problématique homme/femme et les groupes de protection des droits de l'homme. Les autres dispositions de la résolution 1888 portent sur la surveillance et le compte rendu accru de la violence sexuelle, la formation voulue à donner aux forces de maintien de la paix, aux forces armées et de police nationales, l'élargissement de la participation des femmes dans les processus de consolidation de la paix et au sortir des conflits⁷.

Cette résolution affirme que la violence sexuelle en temps de conflits constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité qu'il faut combattre en tant que telle. Le Secrétaire général Ban Ki-moon a déclaré : *Les parties aux conflits armés continuent d'utiliser la violence sexuelle avec une effroyable efficacité. Les auteurs de tels actes jouissent en général de l'impunité* ». Il s'est engagé à maintenir le système de suivi effectif par les Nations-Unies.

À peine six jours plus tard, un nouveau numéro faisait son apparition : la résolution 1889, adoptée le 5 octobre 2009 par le Conseil de sécurité⁸. Elle prolonge la résolution 1325, appelant tous les acteurs concernés à « *identifier les moyens de surmonter les obstacles actuels et futurs à la mise en œuvre de la résolution 1325.* » Axée sur ce dernier point, en particulier dans les périodes au lendemain de conflits, la résolution leur demande instamment de « *faire en sorte que l'autonomisation des femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins et la planification après les conflits et dans l'affectation subséquente des crédits dégagés et les activités programmées, notamment par la mise en place de dispositifs transparents d'analyse et de suivi des fonds alloués pour répondre aux besoins des femmes au lendemain de conflits* ».

La mise en œuvre de ces résolutions dépendra en partie de la formulation de plans d'action. Jusqu'à présent, 15 pays ont dressé un Plan d'action national à cet effet⁹. Néanmoins, les organisations de la société civile, et nombre de groupes de femmes, ont été nombreuses à noter l'absence de dispositifs transparents de suivi et d'évaluation dans la plupart de ces Plans d'action nationaux, compliquant leur application concrète et par là, l'application de la résolution 1325 à l'échelle mondiale. Dans sa résolution 1889, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de lui présenter dans un délai de 6 mois « *un ensemble d'indicateurs à utiliser au niveau mondial pour suivre l'application de sa résolution 1325 (2000), qui pourraient servir de base commune à l'établissement de rapports par les organismes compétents des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales et les États membres sur l'application de la résolution 1325 en 2010 et au-delà* ». Le secrétaire général est également prié de présenter un rapport d'examen des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325, ainsi qu'un rapport sur la participation et l'association des femmes à la consolidation de la paix et à la planification au lendemain d'un conflit.

Nous saluons ces résolutions et la volonté politique d'inclure les femmes et une perspective féminine dans les négociations de paix et les processus postérieurs au conflit. Ces résolutions affirment l'engagement à combattre la violence sexuelle liée aux conflits qu'elles reconnaissent constituer une menace majeure pour la paix et la sécurité. Il n'en reste pas moins qu'une telle volonté politique n'a de sens pour les femmes et les hommes sur le terrain que si elle se traduit par une réelle action politique. Le passage de la volonté politique à l'action demandera une planification ciblée, opportune et réaliste, un investissement dans les moyens de suivi et

⁷ Source ; <http://www.un.org/News/Press/docs/2009/sc9753.doc.htm>

⁸ La résolution 1889 du Conseil de sécurité des Nations Unies peut être téléchargée sur : http://www.un.org/Docs/sc/unsc_resolutions09.htm

⁹ Ces 15 pays sont : Autriche, Belgique (français), Belgique (anglais), Chili, Côte-d'Ivoire (français), Danemark, Finlande, Islande, Libéria, Norvège, Portugal (portugais), Espagne, Suède, Suisse, Ouganda, Royaume-Uni

d'évaluation, l'attribution ferme d'un budget et de ressources humaines, combinés à une sensibilisation à la problématique homme/femme, à des connaissances actuelles et un engagement ferme des décideurs à tous les niveaux. Une responsabilité qui incombe à de nombreux acteurs. Une responsabilité qui demande un engagement sérieux et de sérieux investissements si les mots prometteurs doivent être transformés en une réalité de paix pour tous.

Nouvelles



L'Assemblée générale des Nations Unies a enfin voté la création d'un nouvel organe chargé de l'égalité des sexes.

Jusqu'ici, en dépit du rôle positif joué par différentes instances au sein des Nations Unies, l'Organisation n'a pas réalisé pleinement son potentiel d'impact positif sur la position des femmes dans le monde. Son action s'est trouvée affaiblie par une fragmentation entre quatre instances : la Division de la promotion de la femme (DAW), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, toutes ne disposant que de maigres fonds et affichant un profil relativement bas au sein des Nations Unies.

Le 4 septembre 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur la création d'un nouvel organe pour l'égalité entre les sexes qui sera dirigé par un ou une Secrétaire générale adjointe relevant directement du Secrétaire général. Une bonne nouvelle pour les droits des femmes.

Selon la professeure Charlotte Bunch, fondatrice et directrice du Center for Women's Global Leadership (CWGL) membre d'une coalition faisant campagne pour une réforme de l'ONU, les graines de la campagne de réforme des structures en faveur de l'égalité des sexes (GEAR) menée depuis trois ans ont germé à New York, dans le cadre de la Commission de la condition de la femme (CSW), quand les femmes ont exigé que le projet d'un nouvel organe pour l'égalité des sexes soit ajouté à l'ordre du jour de la réforme de l'ONU.

Charlotte Bunch: « Nous aurions souhaité une résolution plus précise, qui demande explicitement au Secrétaire général de l'ONU de nommer immédiatement un ou une secrétaire générale adjointe pour entamer les travaux sur le processus de transition et trancher les questions politiques en suspens, comme le financement et la direction du nouvel organe. Mais avec la consolidation des entités existantes pour les femmes en les réunissant dans un seul organe, placé à un plus haut niveau, nous espérons une action plus décisive, un meilleur emploi des fonds disponibles et de nouvelles ressources beaucoup plus abondantes »¹⁰.

Pour en savoir plus sur GEAR, consultez :

<http://www.cwgl.rutgers.edu/globalcenter/policy/unadvocacy/gea.html>

La campagne iranienne Un Million de Signatures lauréate du prix Anna Politkovskaya 2009

Institué par l'organisation Reach all Women in War (RAW) à la mémoire de la journaliste russe assassinée en 2006, qui critiquait ouvertement le gouvernement, le prix Anna Politkovskaya est décerné chaque année à une militante des droits de l'homme dans une région du monde en

¹⁰ Source : <http://www.awid.org/eng/content/view/full/52283>

conflit, qui prend la défense des victimes, souvent au risque de sa vie. Cette année, la lauréate est la campagne iranienne Un Million de Signatures pour l'Égalité. La campagne vise à rassembler les signatures d'un million d'Iraniens sous une pétition réclamant la fin de la discrimination institutionnalisée des femmes en Iran. **Leila Alikarami**, avocate et militante des droits de l'homme, a accepté le prix au nom de la campagne.



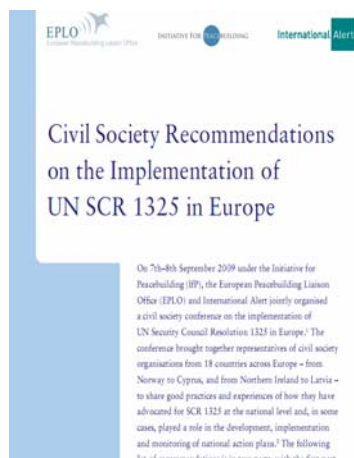
Pour en savoir plus sur la campagne, consultez :
<http://www.we-change.org/spip.php?article19>

Pour en savoir plus sur Anna Politkovskaya, consultez:

<http://www.rawinwar.org/content/category/7/17/197/>

Plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité

Le Portugal est le dernier pays à avoir lancé un plan d'action national (PAN) pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la protection des femmes, la paix et la sécurité. Cinq objectifs stratégiques forment l'axe du plan portugais : 1) élargir la représentation et la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix et de la sécurité, aux processus de décision aux niveaux national et international ; 2) former et sensibiliser les personnels des opérations de maintien de la paix à une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes, en particulier à la résolution 1325 et 1820 ; 3) promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles dans les zones de conflit ; 4) élargir la connaissance des organes publics et de décision de la question femmes, paix et sécurité ; 5) engager la société civile dans la mise en œuvre de la résolution 1325.



L'European Peacebuilding Liaison Office (EPLO, bureau européen de liaison pour la construction de la paix) et International Alert ont organisé conjointement les 7 et 8 septembre 2009 une conférence à l'intention d'organisations de la société civile, sur l'application de la résolution 1325 en Europe. La conférence avait pour objet le partage d'expériences et de meilleures pratiques sur la question et les plans d'action nationaux (PAN). Des recommandations ont été élaborées, également en consultation avec d'autres réseaux de la société civile en Europe et ailleurs. Les pays membres de l'Union européenne se sont réunis à Bruxelles le 2 octobre pour examiner les progrès de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820. L'EPLLO et les organisations membres International Alert et Kvinna till Kvinna ont assisté à cette réunion, à laquelle ils ont présenté

les recommandations de la société civile élaborées lors de la conférence.

Pour lire le Plan d'action national du Portugal :

http://www.ifor.org/WPP/Plano_Nacional_Accao_1325.pdf

Pour en savoir plus sur les plans d'action d'autres pays, consultez notre site :

<http://www.ifor.org/WPP/stories.htm>

Pour en savoir plus sur les recommandations sur les plans d'action nationaux :

<http://www.eplo.org/documents/Recommendations1325.pdf>

Take Action

There's a lot we can do to stop the use of rape as a weapon of war.



Initiative de l'ONU GET CROSS : campagne de mobilisation contre la violence sexuelle liée aux conflits

La campagne de mobilisation mondiale de l'ONU Get Angry, Get Involved, GET CROSS! appelle la solidarité mondiale avec les rescapées de violences sexuelles en envoyant une photo les bras croisés en X à www.stoprapenow.org. Ces photos formeront un collage mondial montrant le refus de tolérer l'impunité de la violence sexuelle dans les conflits, en vue de mobiliser l'opinion publique et la volonté politique d'appliquer pleinement la résolution 1820. Cette campagne vient en soutien de celle du Secrétaire général, intitulée Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes (2008-2015).

Pour en savoir plus sur la campagne : <http://stoprapenow.org/takeAction.html>

Documentation



Un livre sur Mary Chandy, pionnière et véritable chef de file, vice-présidente du Mouvement de la Réconciliation (FOR) Inde.

Les femmes sont nombreuses, qui ont œuvré leur vie entière pour la construction de la paix, à rester anonymes, inconnues. Ce livre rend hommage au leadership de Mary Chandy dans la cause des femmes et des enfants défavorisés et au sein de FOR Inde. Son militantisme non-violent se fondait sur sa foi, et l'histoire de sa vie démontre que le rêve d'un futur où les femmes partagent et participent à la vie de la société sous tous ses aspects est possible.

Pour télécharger ce livre: http://www.ifor.org/WPP/MaryChandi_Book.PDF



Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité, du 16 septembre 2009 :

Le rapport répond à la demande du président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 29 octobre 2008 (S/PRST/2008/39), dans laquelle il priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur l'application au cours de l'année à venir de la résolution 1325 (2000), qui contient des éléments d'information sur l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles dans les situations dont le Conseil de sécurité est saisi, les problèmes et obstacles entravant l'élargissement de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix, et énonce

des recommandations visant à résoudre ces problèmes.

Pour le texte intégral du rapport : <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep09.htm>

Plus que des victimes : Protection et participation des femmes à la recherche de la paix – Donald Steinberg

Témoignage de Donald Steinberg, vice-président de l'International Crisis Group ; discours adressé au Comité des relations extérieures du Sénat américain le 1er octobre 2009, Washington D.C.

« Il ne m'a fallu que quelques semaines après mon arrivée à Luanda, en Angola, pour me rendre compte qu'un accord de paix dit "non sexiste" est par définition, discriminatoire à l'égard des femmes. »

Dans un discours fort au Comité des relations extérieures du Sénat américain le 1^{er} octobre 2009, Donald Steinberg analyse les déraillements possibles des négociations de paix lorsque les femmes en sont exclues. Réduites au silence, les graves problèmes tels que la violence sexuelle, la traite des femmes, les abus sexuels commis par les forces gouvernementales et de sécurité, la santé génésique, la scolarisation des filles sont généralement ignorés. Il appelle à une action commune et pose la question de la collaboration des États-Unis avec les Nations Unies pour consolider la paix et la stabilité.

Pour télécharger le discours de Donald Steinberg :

<http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=6334>

Mettre fin à l'impunité : Nouveaux instruments en matière de responsabilité pénale des fonctionnaires de l'ONU dans les opérations de maintien de la paix

Alors que le personnel militaire est soumis aux codes de justice militaire nationaux et aux mémorandums d'accord entre les Nations Unies et les pays contributeurs de troupes, le personnel civil (fonctionnaires et forces de police de l'ONU) en mission accusé de crimes graves ne risque au plus que le rapatriement. Une telle absence de responsabilité pénale pose problème – problème d'équité, problème moral, d'hypocrisie, d'injustice ou tout simplement de mauvais exemple - sur lequel un désaccord persiste quant à qui incombe de remédier à une telle situation. Ce rapport expose les instruments pour étendre la responsabilité pénale lors des opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Pour le texte intégral du rapport <http://www.stimson.org/pub.cfm?ID=869>

(Signalé par Human Security Report Project)

La tragédie de nos vétérans `disparus´

par Penny Coleman

Selon le psychiatre de l'Administration des anciens combattants Jonathan Shay, auteur d'Achilles in Vietnam, l'hypervigilance chez les soldats et les vétérans s'exprime par une mobilisation mentale et physique constante pour se protéger de dangers mortels - ils agissent comme s'ils étaient encore en situation de combat, même lorsqu'il n'y a plus aucun danger. Ils recourent souvent à la drogue ou à l'alcool pour échapper si ce n'est qu'un moment aux souvenirs insupportables et à la tension mentale et physique épuisante d'un état de vigilance permanent.

L'article parle des problèmes de santé mentale affectant nombre de vétérans après avoir servi dans l'armée. Il dénonce le manque d'aide appropriée à ces personnes et à leurs familles, et met en lumière le lien entre le comportement violent de certains militaires après leur retour et les expériences vécues dans les combats.

Pour le texte intégral de l'article :

http://www.alternet.org/world/140828/the_tragedy_of_our_%27disappeared%27_veterans/?page=2

(Signalé par AlterNet)

Calendrier



11 – 13 novembre 2009 : Mettre la politique en pratique : suivi de la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité de l'ONU.

L'ONG norvégienne FOKUS, forum pour les femmes et le développement, l'Institut de recherche et de formation pour la promotion de la femme de l'ONU (INSTRAW) et le ministère des Affaires étrangères norvégien organisent une conférence conjointe du 11 au 13 novembre 2009, sur le suivi effectif de l'application des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité.

Pour en savoir plus : <http://www.fokuskvinner.no/Konferanser>

25 novembre – 10 décembre 2009 : Les 16 journées d'activisme contre la violence sexuelle.

Initiative du premier institut mondial pour le leadership des femmes, chapeauté par le Center for Women's Global Leadership, la campagne internationale 16 journées d'activisme contre la violence sexuelle a vu le jour en 1991. Le choix des dates du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et du 10 décembre, journée mondiale des droits de l'homme, symbolisent le lien entre violence envers les femmes et droits de l'homme, soulignant que ce type de violence constitue une violation des droits de l'homme.

Pour en savoir plus : <http://www.cwgl.rutgers.edu/16days/about.html>

1er décembre 2009 : Journée des prisonniers pour la paix

Depuis sa fondation en 1921, le soutien aux prisonniers et prisonnières pour la paix – objecteurs de conscience et militant/es pour la paix emprisonnés – est au cœur de l'action de l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre.

La Journée des prisonniers et prisonnières pour la paix a été instituée en 1957. Prenez quelques minutes, non pas seulement le 1er décembre à l'occasion de cette journée, pour écrire une lettre aux prisonniers.

Pour en savoir plus : <http://wri-irg.org/node/4718>

22 – 17 janvier 2010 : Conférence mondiale de l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre

Cette conférence participative examinera les liens entre les difficultés locales à survivre par des moyens non-violents et le militarisme mondial, notamment les bénéfices juteux de l'industrie militaire. Elle réunira des militants du monde entier pour une analyse du rôle des États et des multinationales dans la privation des communautés locales de leurs moyens d'existence, l'apprentissage par l'expérience de la résistance non-violente à différents niveaux – de l'échelle communautaire à l'échelle mondiale – et à différentes phases, de la prévention du déplacement à la planification du retour.

Pour en savoir plus : <http://www.wri-irg.org/>

1 – 12 mars 2010 : Commission sur la condition de la femme : États de lieux de la mise en œuvre de la déclaration de Beijing et de la plateforme pour l'action 15 après (1995) et résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000).

La Commission sur la condition de la femme procédera en mars 2010 à l'évaluation de la mise en œuvre de la plateforme de Beijing, ainsi que des résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'accent sera mis sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques, en vue de surmonter les obstacles restants et les nouveaux problèmes, dont ceux liés aux Objectifs de développement du millénaire.

Pour en savoir plus : <http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing15/index.html>

30 juin – 2 juillet 2010 : Au-delà de la citoyenneté : Féminisme et transformation de l'appartenance

Le concept de citoyenneté peut-il englober les transformations visées par une politique féministe ? Quelles restrictions et exclusions les formes et pratiques actuelles de la citoyenneté renferment-elles ? Comment le pouvoir, les inégalités, la différence sont-ils pris en compte dans le concept de citoyenneté ? En quoi la conception de nos désirs et visions de l'avenir en termes de citoyenneté pose-t-elle problème, dans un mode de migration, de mobilité, de conflits armés, de crise économique et de changement climatique ?

Les propositions d'intervention individuelle (200 mots max.) ou de tables rondes sur trois ou quatre interventions liées (300 mots max.) doivent être soumises au plus tard le 1^{er} décembre 2009 à : abstracts.beyondcitizenship@bbk.ac.uk

Pour en savoir plus : <http://www.bbk.ac.uk/bisr/beyondcitizenship/>



WOMEN PEACEMAKERS PROGRAM
International Fellowship Of Reconciliation

Franchir les lignes est publié trois fois par an en français, anglais, espagnol, néerlandais et russe. Une contribution de 10 EUR, 5 GBP ou 10 USD nous aide à faire connaître aux groupes et personnes démunis de moyens financiers les initiatives de paix de femmes. Les chèques peuvent être libellés à l'ordre de 'IFOR/Women Peacemakers Program', en livres sterling (tire sur une banque britannique) ou en dollars US (tiré sur une banque des Etats-Unis). Le versement peut également être effectué par carte Visa ou Mastercard, ou par virement en euros sur le compte d'IFOR à la Postbank 2704182 (libellé 'Stichting IFOR').

Le Programme Femmes Artisanas de Paix (WPP) est une initiative d'IFOR/Mouvement International de la Réconciliation. Depuis 1919, IFOR a été le pionnier d'une non-violence active à base religieuse. Pour plus d'informations sur le programme 'Femmes Artisanas de Paix' d'IFOR, contactez José de Vries, IFOR, WPP (courriel: j.devries@ifor.org) à l'adresse ci-dessous.

Pour de plus amples informations sur le WPP ou la branche ou groupe d'IFOR dans votre pays, veuillez contacter le secrétariat international d'IFOR.

IFOR (International Fellowship of Reconciliation)

Spoorstraat 38, 1815 BK Alkmaar, Pays-Bas

Tele : +31-72 512 3014.

Fax : +31-72 515 1102

Courriel: j.devries@ifor.org

Site web: www.ifor.org

Compte Postbank: 2704182

ISSN 1386-6583

Directrice administrative : Isabelle Geuskens

Directrice du Programme : Shelley Anderson

Chargée du développement régional : Dorothy Attema

Chargée de l'information : José de Vries

Chargée du gender : Cristina Reyna

Editor : José de Vries

Traduction : Cécile Pougault

Mise en page : José de Vries

Images courtoisie du WPP.